



RÉQUISITOIRE

ACCABLANT CONTRE LE CHANTEUR CHEB MAMI

Par ELISABETH FLEURY



Enlèvement et séquestration, violences commises en réunion et avec préméditation sur une personne vulnérable, menaces... Au terme de trois ans d'enquête, c'est un réquisitoire accablant qu'a rendu, lundi, le parquet de Bobigny à l'encontre de Cheb Mami et de ses complices présumés. Le chanteur de raï, réfugié depuis deux ans en Algérie, où il compte de puissants soutiens, est accusé d'avoir tenté de faire avorter de force Camille*, son amie à l'époque, qui était alors enceinte de lui. Préméditation, concertation, violences, menaces : à travers les vingt pages du réquisitoire, auquel LE PARISIEN et AUJOURD'HUI EN FRANCE ont eu accès, le ministère public brosse un très sombre portrait de celui qui, longtemps, fut surnommé le prince du raï.

Un curetage sauvage

Les faits, d'une rare barbarie, remontent à l'été 2005. En juillet, Camille apprend qu'elle est enceinte. Elle en avertit aussitôt le chanteur et lui annonce qu'elle entend garder l'enfant. En août, par le biais de son producteur, Michel Le Corre, ce dernier invite la jeune femme à le rejoindre en Algérie où il donne un concert. Photographe professionnelle, Camille a l'habitude de couvrir ce genre d'événement. Elle accepte. Accueillie à l'aéroport par Hicham Lazaar, un proche de Michel Le Corre et de Cheb Mami, Camille est invitée à boire un jus d'orange. Aussitôt, elle se sent « *tout engourdie*. » Un certain Kader, présenté comme « *l'homme de confiance* » de Cheb Mami, la conduit alors jusqu'à la villa algéroise du chanteur. Jetée sur un matelas, anesthésiée par des piqûres, Camille subit un curetage sauvage. Deux femmes, penchées sur elle, tentent d'extraire son fœtus à la main. Une scène dantesque à laquelle Cheb Mami en personne aurait assisté. « *Le sang, je l'ai vu chez moi, ils t'ont grattée avec les doigts...* », hurle-t-il à Camille quand cette dernière, deux mois plus tard, lui apprend par téléphone l'échec de l'opération. Par miracle, l'utérus de la jeune femme a résisté. Le fœtus a tenu bon.

Au mois de mars 2007, une petite fille voit le jour. L'expertise ADN établit que Cheb Mami est bien son père. Mis en examen, incarcéré pendant trois mois à la Santé, le chanteur prend la fuite dès sa remise en liberté. Un mandat d'arrêt international est délivré à son encontre. D'Algérie, où il s'est réfugié en violation de son contrôle judiciaire, l'artiste crie au complot. En coulisses, après avoir tenté de négocier financièrement, il menace de s'en prendre à Camille et à sa première fille. Dans une interview au QUOTIDIEN D'ORAN, en juin 2006, il se dit innocent, se défait sur ses comparses et réclame d'être jugé dans son pays. Tandis que Michel Le Corre et Hicham Lazaar sont mis en examen et placés sous contrôle judiciaire en France, Kader est à son tour visé par un mandat d'arrêt international. L'instruction s'éternise. Camille, qui a repris le travail, s'impatiente.

Les lenteurs de l'enquête

« *Il était temps que le parquet se prononce, nous confie-t-elle hier. Il est temps que ce procès ait lieu pour que nous puissions tourner la page, mes filles et moi.* » Son avocate souligne elle aussi les lenteurs de l'enquête. « *Trois ans, c'est beaucoup trop long* », estime **Me Marie Dosé**, qui rappelle que ses confrères de la défense « *n'ont fait aucune demande d'acte supplémentaire* » dans le cadre de l'instruction.

Le juge Mathieu Bonduelle doit maintenant rendre son ordonnance. Un procès pourrait être organisé courant 2009 devant le tribunal correctionnel de Bobigny. Sans Cheb Mami ? « *Nous n'avons pas besoin de lui à l'audience, estime **Me Marie Dosé**. Mais ce serait une erreur, de sa part, de ne pas être présent à son procès.* » L'ex-prince du raï, dont la carrière semble fort compromise, encourt cinq ans de prison.

** Le prénom a été changé.*